

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n° 50/ 7.1/03-09/4

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	28

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation : 27-08-2019
Date de l'affichage : 27-08-2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le TROIS SEPTEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, C. BERTINI, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. CATHALA à J. SOLEYROL

P. DEVILLE à JC CAMPOS

A. BAILLIEU à G. TRAUJLET

G. BER à R. BOUTEILLER

Absent: A. JACINTO -

Secrétaire de séance : A. FOUREL

OBJET :

**BUDGET ANNEXE PARKINGS
MODIFICATION DE LA DELIBERATION
D'AFFECTATION DU RESULTAT
ERREUR MATERIELLE**

Rapporteur : J. SOLEYROL

Madame Jeanine SOLEYROL, adjointe aux finances explique que suite à une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération DCM/2019/36/7.1/06-06/18, le montant affecté à la section de fonctionnement est erroné. Il est proposé de modifier la délibération comme suit :

Le compte Administratif 2018 met en évidence

- Un excédent de fonctionnement de : 237 574.38 €
- Un excédent d'investissement de 286 168 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

- D'affecter 137 652.38 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)
- D'affecter le solde soit 99 922.00 € en excédent de fonctionnement reporté (002)

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition



Le Maire,
Pierre Maumejean